



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 11 janvier 2021, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-14

OBJET : MARCHE DE PRESTATION D'HYDROCURATION ET
CONTROLE CAMERA DES RESEAUX EAUX USEES SUR LE
TERRITOIRE DE LA CC2R SUR LA PERIODE 2021-2024
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de M. MERIEL Guy)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à C. LECORRE) : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à C. PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Catherine PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D1-1-2-14**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATION D'HYDROCURAGE ET
CONTROLE CAMERA DES RESEAUX EAUX USEES SUR LE
TERRITOIRE DE LA CC2R SUR LA PERIODE 2021-2024
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2125-11°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Elle porte sur un marché de prestation d'hydrocurage et contrôle caméra des réseaux eaux usées sur le territoire de la CC2R sur la période 2021-2024 divisé en quatre lots, dont la date limite de remise des offres était fixée au 24 décembre 2020 à 12h00.

Pour le lot 1 – Secteur Nord, l'entreprise suivante a remis leur offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - Montbeton

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation de la mise en sécurité du chantier, l'organisation de l'astreinte 24h/24, 7/7; 365j/365 (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	WEILL	15 065.00€

Le candidat WEILL obtient la note maximale, son prix et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 2 – Secteur Ouest, l'entreprise suivante a remis leur offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - Montbeton

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation de la mise en sécurité du chantier, l'organisation de l'astreinte 24h/24, 7/7; 365j/365 (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	WEILL	67 700.00€

Le candidat WEILL obtient la note maximale, son prix et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 3 – Secteur Sud, l'entreprise suivante a remis leur offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - Montbeton

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation de la mise en sécurité du chantier, l'organisation de l'astreinte 24h/24, 7/7; 365j/365 (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	WEILL	30 795.00€

Le candidat WEILL obtient la note maximale, son prix et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 4 – Secteur Est, l'entreprise suivante a remis leur offre :

Entreprise	Code postal - Ville
WEILL	82290 - Montbeton

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation de la mise en sécurité du chantier, l'organisation de l'astreinte 24h/24, 7/7; 365j/365 (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	WEILL	67 700.00€

Le candidat WEILL obtient la note maximale, son prix et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

En conséquence, je vous propose :

- **pour le lot 1 – Secteur Nord**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 – Secteur Ouest**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 3 – Secteur Sud**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 4 – Secteur Est**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **pour le lot 1 – Secteur Nord**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 2 – Secteur Ouest**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 3 – Secteur Sud**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 4 – Secteur Est**, d'attribuer le marché à l'entreprise WEILL pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 18 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 19 janvier 2021

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 19 JAN. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 19 JAN. 2021

AR PRÉFECTURE

MARCHE DE PRESTATION D'HYDROCURATION ET CONTROLE CAMERA DES RESEAUX EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R SUR LA PERIODE 2021-2024 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_14

Date de la décision : 18/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210118-2021D1_1_2_14-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 19/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210118-2021D1_1_2_14-DE-1-1_1.pdf \(Document original\)](#)

Date de dépôt de l'acte : 19/01/2021 15:57:32

Date d'envoi de l'acte : 19/01/2021 15:57:47

Date de réception de l'AR : 19/01/2021 15:58:35